



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Brigitte BOURGUIGNON

Ministre déléguée auprès du
ministre des Solidarités et de la
Santé,
chargée de l'Autonomie

Brigitte KLINKERT

Ministre déléguée auprès
de la ministre du Travail,
de l'Emploi et de l'Insertion,
chargée de l'Insertion

Sophie CLUZEL

Secrétaire d'État auprès du
Premier ministre, chargée des
Personnes handicapées

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 26 février 2021

Crise Covid-19 : le Gouvernement prolonge l'aide à la mise à disposition de salariés en insertion auprès des EHPAD et des résidences pour personnes handicapées

Le 1^{er} décembre 2020 le Gouvernement engageait [un dispositif de soutien](#) pour faciliter la mise à disposition de salariés en insertion auprès des Ehpads pour assurer les missions non médicales mais essentielles au bon fonctionnement des établissements (nettoyage, portage de repas aux résidents, lingerie, maintenance...).

Ainsi au mois de décembre 2020 décembre près de 20 000 heures ont été effectuées par près de 280 personnes en insertion mobilisées par 66 associations intermédiaires auprès d'Ehpads de 20 départements du territoire métropolitain.

Ce dispositif a permis de belles réalisations locales comme dans le département des Deux-Sèvres. **A l'Ehpads de Secondigny, face à une situation d'urgence au mois de janvier l'association intermédiaire Air Service a su proposer en moins de 24 heures 8 personnes prêtes à intervenir :**

- *1 poste Lingerie (repassage, pliage et rangement de linge plat et tenues de travail)*
- *1 poste Cuisine (aide à la préparation des repas, mise en place, légumerie, plonge, nettoyage et rangement)*
- *4 postes Office (portage de plateau dans chambres des résidents, débarrassage, nettoyage et rangement, plonge)*
- *2 postes Maintenance (manutention de cartons, évacuation de déchets, nettoyage et rangement)*

Compte tenu de l'évolution de l'épidémie et des besoins des établissements **Brigitte Klinkert**, Ministre déléguée chargée de l'Insertion, **Brigitte Bourguignon**, Ministre déléguée chargée de l'Autonomie et **Sophie Cluzel**, Secrétaire d'État chargée des personnes handicapées **annoncent** :

- la **prolongation du dispositif** de soutien de l'Etat pour faciliter la mise à disposition de salariés en insertion auprès des Ehpad **jusqu'au 30 juin 2021** et
- **l'extension du dispositif aux résidences pour personnes en situation de handicap** (Foyers de vie pour les personnes adultes et les établissements recevant des enfants).

Détail du dispositif

Les associations intermédiaires (AI) font partie des structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) : elles s'adressent aux personnes qui rencontrent des difficultés d'accès à un emploi en les accompagnant vers un emploi durable.

L'aide s'adresse à toute AI effectuant une **mise à disposition auprès d'un Ehpad** et désormais auprès de **résidences pour personnes en situation de handicap**.

L'aide prend la forme d'une **bonification de 1,5 € supplémentaire par heure** mise à disposition, venant s'ajouter à l'aide au poste allouée par le ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion soit plus du doublement de l'aide.

L'aide exceptionnelle ouverte au 1^{er} décembre 2020 est reconduite jusqu'au 30 juin 2021.

Concernant l'extension du dispositif aux résidences recevant des personnes handicapées sont concernés les établissements suivants :

- 1. Les résidences pour personnes en situation de handicap :**
Maisons d'accueil spécialisées (MAS), Foyers d'accueil médicalisés (FAM) et établissements d'accueil médicalisés en tout ou partie pour personnes handicapées (EAM), Foyers occupationnel/foyer de vie, foyers d'accueil polyvalents et établissements d'accueil non médicalisés (EANM) et les Foyers d'hébergement.
- 2. Les établissements pour enfants en situation de handicap :**
Instituts médico-éducatifs (IME), Instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (ITEP), Instituts d'éducation motrice (IEM), Établissements pour enfants polyhandicapés - EEAP, Établissements pour jeunes déficients sensoriels, Établissements d'accueil temporaire, jardins d'enfants, foyers d'hébergement et les établissements expérimentaux pour enfants et adolescents handicapés.

Pour Brigitte Klinkert, « Face à la crise, la solidarité est une force qui s'illustre quotidiennement sur tout le territoire et permet à des concitoyens éloignés de l'emploi de trouver une mission utile à l'effort et parfois une vocation. »

Pour Brigitte Bourguignon, « Recourir à des personnes en insertion pour renforcer les équipes en cette période de crise, c'est non seulement soulager les personnels tout en maintenant la qualité du service et de l'accompagnement des résidents mais c'est aussi permettre à ces personnes de s'engager durablement dans des parcours professionnels accompagnés. »

Pour Sophie Cluzel, « Les personnes en situation de handicap ne doivent pas être les premières victimes de la crise. Avec l'extension de cette mesure, il s'agit de garantir une qualité de service au sein des établissements tout en soutenant l'accès et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap. »

Contacts presse :

**Cabinet de
Brigitte BOURGUIGNON**
01 40 56 63 74
sec.presse.autonomie@sante.gouv.fr

**Cabinet de
Brigitte KLINKERT**
01 49 55 31 23
sec.presse.insertion@cab.travail.gouv.fr

**Cabinet de
Sophie CLUZEL**
seph.communication@pm.gouv.fr

Conformément à la loi informatique et libertés du 06/01/1978 (art.27) et au Règlement Général sur la Protection des Données (Règlement UE 2016/679) ou « RGPD », vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. Vous pouvez exercer vos droits en adressant un e-mail à l'adresse DDC-RGPD-CAB@ddc.social.gouv.fr